

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b>  Service d'évaluation des fonctions	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>1.10.1976</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>1.1.1977</b>
1. Dénomination de la fonction  <b>Assistant / assistante 1 à l'Université</b>		Code fonction <b>4.07.014</b>	
2. But de la fonction  Sous la direction d'un professeur, participer à l'enseignement et à la recherche et consacrer une partie de son temps d'activité à l'approfondissement de sa propre formation et/ou à la préparation d'une thèse de doctorat.			
3. Description de la fonction  La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'exécution des programmes de recherche et d'enseignement définis par les professeurs qui recouvre :</li> </ul> <u>sur le plan de l'enseignement</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'introduction des étudiants aux méthodes de travail;</li> <li>- la conduite des travaux pratiques, l'assistance et les conseils aux étudiants;</li> <li>- la correction des travaux et le contrôle des connaissances acquises;</li> <li>- l'émission d'avis et de suggestions sur le programme et l'organisation de cours pratiques;</li> <li>- la responsabilité du matériel et des instruments utilisés par lui-même et les étudiants;</li> <li>- l'application des consignes de sécurité et le contrôle de leur observation par les étudiants;</li> <li>- le remplacement occasionnel des enseignants pour certaines activités d'enseignement;</li> </ul> <u>sur le plan de la recherche</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation, de manière indépendante ou en groupe, d'études et/ou d'expériences dans le cadre de projets de recherches;</li> <li>- la recherche bibliographique, l'étude et l'analyse de la littérature spécialisée;</li> <li>- l'interprétation des résultats, la rédaction de rapports et la participation à des publications;</li> </ul> <u>sur le plan de leur propre formation</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'approfondissement des connaissances et/ou la préparation d'une thèse de doctorat;</li> <li>- la participation à des groupes de travail;</li> </ul> <u>Ces activités requièrent :</u>  un diplôme nécessitant, selon le plan d'études, 6 à 8 semestres d'études universitaires.			
(*) La classification de cette fonction est fixée dans la loi B 5 15			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	B	I	A	G	Cl. max. (*)
Points	50	7	49	5	41	Total 151